

FOYER BERTRAND DU GUESCLIN

*Avenue du Docteur Adrien Durand
48170 CHATEAUNEUF-DE-RANDON*

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels *Exercice clos le 31 décembre 2019*



26, avenue du Lioran - BP 14 – 15100 SAINT-FLOUR – www.acf-expertise.fr

ACF SAS au capital de 266 000 euros – R.C.S. Aurillac 398 804 526 - APE 6920Z

Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne
Membre de la Compagnie Régionale de Riom



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association FOYER BERTRAND DU GUESCLIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOYER BERTRAND DU GUESCLIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

▪ ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la réalité et l'exhaustivité des produits d'exploitation. Nous avons revu l'approche utilisée par l'association et, sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés de l'efficacité des procédures internes appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

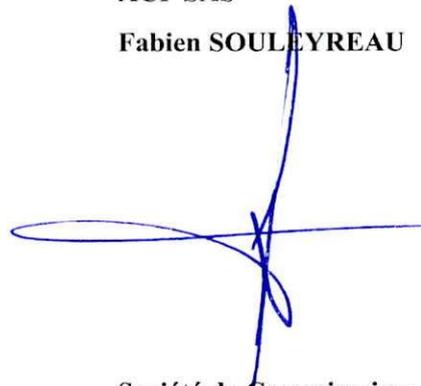
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Flour

Le 8 septembre 2020

ACF SAS

Fabien SOULEYREAU



Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	4 083,26	4 083,26				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	760,00	51,68	708,32	723,52	- 15	
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	138 884,43		138 884,43	106 711,64	32 173	
Constructions	2 957 190,99	1 832 605,58	1 124 585,41	1 180 025,85	- 55 440	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	573 552,91	480 613,68	92 939,23	104 563,12	- 11 624	
Autres immobilisations corporelles	185 774,18	127 315,06	58 459,12	70 061,18	- 11 602	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	97 261,03		97 261,03	8 745,87	88 515	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations reçues en affectation						
Terrains						
Constructions						
Installation tech., matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.						
Immobilisations financières						
Participations	2 000,00		2 000,00	1 000,00	1 000	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				1 000,00	- 1 000	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	48 245,13		48 245,13	804,28	47 441	
TOTAL (I)	4 007 751,93	2 444 669,26	1 563 082,67	1 473 635,46	89 447	
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						



(2) Bilan médico-social (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	288 625,82	288 625,82	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement	470 279,26	393 220,89	77 058
. Réserves de compensation	1 358 754,89	1 327 751,62	31 003
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	9 312,16	9 312,16	
. Autres réserves			
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)			
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-2 034,00	-2 034,00	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	40 031,13	199 210,37	- 159 179
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	163 080,42	-51 117,60	214 198
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	20 004,76	21 251,81	- 1 247
. Réserves des plus-values nettes d'actif	135 120,15	132 315,15	2 805
. Immobilisations grevées de droits			
TOTAL (I)	2 483 174,59	2 318 536,22	164 638
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques	279 876,00	271 064,00	8 812
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	279 876,00	271 064,00	8 812
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	192 990,35	245 526,32	- 52 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	64 151,44	86 634,48	- 22 483
Dettes fiscales et sociales	324 738,21	316 580,33	8 158
Autres (5)	2 060,78	7 222,84	- 5 162
Produits constatés d'annulation			
TOTAL (IV)	583 940,78	655 963,97	- 72 023
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	3 346 991,37	3 245 564,19	101 427

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement :

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :



Compte de résultat médico-social

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	20 056,73		20 056,73	16 207,57		3 849	23,75
Montants nets produits d'expl.	20 056,73		20 056,73	16 207,57		3 849	23,75
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Dotations et produits de tarification			2 157 950,50	2 088 000,52		69 950	3,35
Subventions d'exploitation							
Dons							
Cotisations							
Legs et donations							
Produits liés à des financements réglementaires							
Autres produits			161 304,81	154 232,98		7 072	4,59
Reprise de provisions				69 649,00		- 69 649	-100
Transfert de charges			4 386,94	9 573,34		- 5 186	-54,18
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 323 642,25	2 321 455,84		2 186	0,09
Total des produits d'exploitation (I)			2 343 698,98	2 337 663,41		6 036	0,26
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			2 746,75	10 741,48		- 7 995	-74,43
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			2 746,75	10 741,48		- 7 995	-74,43
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion			577,04			577	N/S
Sur opérations en capital			2 456,00	7 750,00		- 5 294	-68,31
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 247,05	1 247,05			0,00
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Total des produits exceptionnels (IV)			4 280,09	8 997,05		- 4 717	-52,43
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 350 725,82	2 357 401,94		- 6 676	-0,28
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-51 117,60		51 118	-100
TOTAL GENERAL			2 350 725,82	2 408 519,54		- 57 794	-2,40



Compte de résultat médico-social (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières	673,37	-8 013,18	8 687	108,40
Autres achats non stockés	287 178,81	280 400,64	6 778	2,42
Services extérieurs	73 044,33	140 460,62	- 67 416	-48,00
Autres services extérieurs	135 012,06	140 115,02	- 5 103	-3,64
Impôts, taxes et versements assimilés	113 887,67	112 703,95	1 184	1,05
Salaires et traitements	1 028 422,34	1 137 242,89	- 108 821	-9,57
Charges sociales	332 488,33	390 398,59	- 57 910	-14,83
Autres charges de personnels	36 590,03	45 907,12	- 9 317	-20,30
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	152 724,21	157 975,75	- 5 252	-3,32
Dotations aux provisions	8 812,00		8 812	N/S
Autres charges	7 200,23	4 743,83	2 456	51,78
Total des charges d'exploitation (I)	2 176 033,38	2 401 935,23	- 225 902	-9,40
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 602,02	6 584,31	- 982	-14,92
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	5 602,02	6 584,31	- 982	-14,92
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 033,04		1 033	N/S
Sur opérations en capital	2 171,96		2 172	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 805,00		2 805	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (IV)	6 010,00		6 010	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 187 645,40	2 408 519,54	- 220 874	-9,17
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	163 080,42		163 080	N/S
TOTAL GENERAL	2 350 725,82	2 408 519,54	- 57 794	-2,40
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuits de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				


Audit Comptabilité Fiscalité
 Expert-comptable
 Commissaire aux comptes
 26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR
 Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30
 898 804 526 RCS Aurillac - APE 6920Z